

M. Varin qui aimait les honneurs autant que l'argent aurait bien voulu avoir les mêmes privilèges que le commissaire de la marine servant à Montréal. Le 25 avril 1735, le président du Conseil de marine lui écrivait que le roi n'avait pas jugé à propos de lui accorder les mêmes honneurs qu'au commissaire de la marine servant à Montréal.

M. Hocquart ayant sollicité de nouvelles faveurs pour son ami Varin, le président du Conseil de marine, le 10 avril 1736, lui répondit sèchement qu'il était étonné de le voir demander encore des faveurs pour le sieur Varin après tout ce qu'il avait fait pour lui.

Mais Varin n'était pas homme à se laisser rebuter. Le 28 octobre 1736, il demandait de nouveau d'être mis sur le même pied, au point de vue des honneurs, que le commissaire de la marine servant à Montréal.

Sa nouvelle démarche n'eut pas plus de succès. En 1738, M. Varin obtint un congé pour aller en France. Il ne put en profiter qu'à l'automne de 1740. Il s'embarqua après le 10 novembre.

M. Varin revint dans la Nouvelle-France à l'été de 1741. Pendant son séjour là-bas il avait obtenu une gratification de 1200 livres

En 1742, le 28 mars, le président du Conseil de Marine écrivait à M. Hocquart qu'il était satisfait des bons témoignages qu'il lui avait rendus du sieur Varin. Il ajoutait qu'il proposerait l'année suivante de lui accorder la haute paye.

Le 8 mai 1743, le président du Conseil de marine écrivait à M. Varin qu'il était satisfait du détail qu'il lui avait donné des finances de la colonie. Il lui demandait ses observations sur les avantages qu'il prétendait y avoir d'acheter à Québec plutôt qu'à Montréal les marchandises destinées aux Sauvages.

Le 18 février 1746, le président du Conseil de marine envoyait un congé à l'intendant Hocquart au profit de M. Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine à Montréal. Le ministre ajoutait que M. Michel ne devait pas revenir au Canada. Comme il s'agissait de le remplacer le président du Conseil de marine demandait à M. Hocquart